



PLAN LOCAL D'URBANISME

10U15

Rendu exécutoire
le



DOSSIER

Date d'origine :

Mars 2018



ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 13 juin 2018

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



Plan Local d'Urbanisme

Commune de AGNETZ

BORDEREAU des PIÈCES

0 – Actes administratifs

1 – Rapport de présentation

2 – **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)**

2a – Orientations générales d'aménagement proposées

2b – Traduction graphique des orientations d'aménagement proposées

3 – Orientations d'aménagement et de programmation

4 – Documents réglementaires

4a – Règlement

4b – Plan de zonage au 1/5000è (Ensemble du territoire)

4c – Plan de zonage au 1/2000è (Secteur aggloméré)

4d – Emplacements réservés

5 – Annexes sanitaires

5a – Notice sanitaire

5b – Plan des réseaux

6 – Annexe des servitudes d'utilité publique

6a – Cahier des servitudes d'utilité publique

6b – Plan des servitudes d'utilité publique

7 – Annexe informations jugées utiles

7a – Cahier des informations jugées utiles

8 – Annexe nuisances acoustiques

8a – Notice

8b – Plan des nuisances acoustiques

9 – Avis des personnes publiques et réponses apportées

9a – Avis des personnes publiques consultées

9b – Réponses apportées aux avis des personnes publiques

9c – Propositions d'ajustement des documents graphiques suite aux avis